

Le 7 octobre 2019

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **SEPTIÈME** jour du mois d'**OCTOBRE** de l'an deux mille **DIX-NEUF**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

**SONT PRÉSENTS:** Mesdames Louise Hébert et Mary Cartmel ainsi que Messieurs Christian Laporte, Pierre Martineau et Andrew Retchless.

**EST ABSENT :** Monsieur Jean DesRosiers

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Caroline Rioux, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 6 personnes dans l'assistance.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

19-10-510

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless  
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 11.10 et l'ajout du point 14.10 Installations des barrières – sentier Panorama.

ADOPTÉE

19-10-511

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par la conseillère Louise Hébert  
Il est résolu*

**QUE** le procès-verbal du 3 septembre 2019 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

### 4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

Le conseiller Andrew Retchless donne des explications sur le gravier MG20b.

### 5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

#### ÉVALUATION

Le Canton aura un nouveau rôle pour 2021

#### DÉVELOPPEMENT CULTUREL

- Formation sur la préservation des cimetières aura lieu le 23 octobre prochain à la salle municipale de Waterville. Voir les affichages pour inscriptions
- L'animation « Réguines et fantômes » se déroulera notamment sur le territoire de la MRC de Memphrémagog en 2020. Le conseil de la MRC confirmera les lieux des différentes présentations lors de la séance d'octobre.

## **AMÉNAGEMENT**

- Présence à certaines activités
- Dîner d'échange avec le Comité consultatif agricole de la MRC, la permanence et le ministre de l'Agriculture sur différents dossiers.
- Canards Illimités : 8 inspecteurs et le personnel de la MRC ont participé à des visites terrain.
- Tournée agroforestière de la MRC : 30 personnes ont participé, visite d'une production de petits fruits, d'une ferme laitière et d'un site d'aménagement forestier

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
- Révision du PGMR : le comité administratif a décidé de demander au gouvernement d'accorder un délai à la MRC pour l'adoption de son PGMR et que ce délai soit d'un an après la publication, par le gouvernement : de son plan d'action quinquennal, de ses lignes directrices pour la planification régionale d'outils d'accompagnement pour la révision des PGMR, du calendrier de bannissement des matières destinées à l'enfouissement.
- Recyc-Québec a publié à la fin août son Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux pour la révision des PGMR ainsi que la grille d'analyse de conformité. Le dépôt du projet de PGMR ainsi que le rapport de la consultation publique initialement prévue en septembre sont reportés ultérieurement.
- **ENVIRONNEMENT**
- **Espèces exotiques envahissantes**  
L'analyse des sites pour déterminer la densité des populations de moules zébrées est complétée : 16 sites de densités (12 au Memphrémagog, 2 au Lac Magog et 2 dans la rivière Magog) et plusieurs relevés de présence/absence à plusieurs endroits supplémentaires. Un rapport final sera rédigé cet automne. De plus, 2 journées de collectes ont été réalisées à la fin août. Une recherche active au lac Massawippi a été faite à la fin août. Aucune moule zébrée n'a été trouvée aux 30 sites inventoriés.
- **Coventry**  
La Commission Environnemental Act 250 a rendu sa décision concernant l'agrandissement du site d'enfouissement de Coventry. Aucune demande d'appel n'a été déposée par les parties dans les 30 jours prévus par la décision.
- **Échantillonnage des tributaires**  
L'échantillonnage des tributaires est complété. L'analyse des données et la rédaction du rapport se feront au courant de l'automne.
- **Atelier de travail de la Commission mixte internationale le 20 septembre 2019**

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

- **Schéma de couverture de risques**  
Le président du comité de sécurité incendie nous fait part d'un jugement rendu :  
POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL : [62] DÉCLARE que la défenderesse, Ville de Trois-Rivières est responsable de 25 % des dommages subis par les demandeurs; le Tribunal a retenu la faute de la Ville d'avoir tardé à intervenir en contravention à son Schéma de couverture de risques. Ce qui a fait en sorte qu'elle n'a pu sauver ou conserver en partie le bâtiment et certains biens des demandeurs.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est posée.

## **7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis**

Le rapport des permis émis du mois de septembre 2019 est déposé aux membres du conseil.

### **8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière**

Il n'y a pas de rapport pour le mois de septembre 2019.

### **8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme**

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 septembre dernier est déposé aux membres du conseil.

19-10-512

### **8.4 Demande de dérogation mineure pour le lot 4 923 349 – 11 rue Fiset**

*Avant de rendre la décision, la Mairesse cède la parole aux propriétaires concernés qui désirent s'exprimer à propos de leur demande.*

**ATTENDU QUE** le propriétaire des lots 4 923 349, 11 chemin Fiset, demandent une dérogation mineure afin de pouvoir surélever le sous-sol qui deviendrait un étage supplémentaire portant le nombre total d'étage de la résidence unifamiliale isolée à trois alors que le maximum d'étages autorisés au Règlement de zonage 212-2001, à l'article 5.9 f) est de deux;

**ATTENDU QUE** cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 217-2001* et qu'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 16 septembre dernier;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal de refuser la présente demande de dérogation mineure telle que présentée;

***Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et refuse la présente demande de dérogation mineure telle que présentée.

**QUE** le conseil indique son accord à la recommandation formulée par les membres du CCU à savoir que les propriétaires pourraient représenter le dossier en incluant un rapport d'ingénieur déterminant le niveau de la nappe phréatique au-dessus du niveau du plancher de fondations et déterminant des solutions de drainage appropriées.

ADOPTÉE

19-10-513

### **8.5 Demande de dérogation mineure pour le lot 4 922 075 – 900 chemin Fullerton**

*Avant de rendre la décision, la Mairesse cède la parole aux propriétaires concernés qui désirent s'exprimer à propos de leur demande.*

**ATTENDU QUE** le propriétaire des lots 4 922 075, 900 chemin Fullerton, demande une dérogation mineure afin de permettre une marge de recul pour un bâtiment à la ligne des hautes eaux dans un territoire de paysage naturel de 21.70 mètres pour le bâtiment accessoire alors que la marge de recul minimale au lac prescrite pour tous bâtiments au Règlement de zonage 212-2001, à l'article 12.5.1 alinéa 3a) est de 25 mètres.;

**ATTENDU QUE** cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 217-2001* et qu'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 16 septembre dernier;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure telle que présentée;

***Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil municipal refuse la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et refuse la présente demande de dérogation mineure telle que présentée en précisant qu'aucune modifications ou agrandissements du bâtiment visé ne sera accordée dans le futur.

**Le vote est demandé : 4 pour, 1 contre**

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

## **9. ENVIRONNEMENT**

19-10-514

### **9.1 Ratification de l'ouverture de soumissions – vidange des fosses septiques**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des soumissions pour le contrat de collecte, de transport et de disposition des boues des installations septiques de la municipalité pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023.

**ATTENDU QUE** les municipalités sont soumises aux dispositions législatives et réglementaires encadrant l'attribution des contrats municipaux ;

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres a été publié sur le site SEAO ;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 23 septembre à 11 h ;

**ATTENDU QU'**après l'étude de conformité la firme Beauregard Environnement LTÉE a soumis le prix le plus bas au montant de 246 796.58 \$ plus taxes applicables pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil octroie le contrat pour la vidange des fosses septiques à la firme Beauregard Environnement LTÉE au montant 246 796.58 \$ toutes taxes comprises pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023.

**QUE** la présente résolution, les documents d'appel d'offres et ses addendas ainsi que la soumission produite par l'entrepreneur fassent partie intégrante du contrat;

**QUE** le conseil autorise la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

## 10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

19-10-515

### 10.1 Programme d'aide à la voirie locale – confirmation des travaux

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau***

***Appuyé par le conseiller Andrew Retchless***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve les dépenses d'un montant de 261 401.75\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec,

ADOPTÉE

19-10-516

### 10.2 Octroi de contrat- déneigements des immeubles municipaux secteur Georgeville

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit effectuer le déneigement de ses immeubles et l'épandage d'abrasif pour la saison hivernale 2019-2020;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a reçu une seule soumission pour le secteur de Georgeville;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau***

***Appuyé par la conseillère Louise Hébert***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil octroie le contrat pour le déneigement des immeubles municipaux secteur Georgeville à Craig Markwell pour un montant 9 500.00 \$, plus les taxes applicables.

**QUE** le devis ainsi que la soumission de l'adjudicataire font partie intégrante de la présente résolution et font foi de contrat entre les parties.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 33002 443.

ADOPTÉE

19-10-517

### 10.3 Octroi de contrat- déneigements des immeubles municipaux secteur Fitch Bay

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit effectuer le déneigement de ses immeubles et l'épandage d'abrasif pour la saison hivernale 2019-2020;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a reçu des soumissions de 3 entrepreneurs différents pour le secteur de Fitch Bay;

***Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless***

***Appuyé par la conseillère Mary Cartmel***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil octroie le contrat pour le déneigement des immeubles municipaux secteur Fitch Bay à Craig Markwell pour un montant 4 900.00 \$, plus les taxes applicables.

**QUE** le devis ainsi que la soumission de l'adjudicataire font partie intégrante de la présente résolution et font foi de contrat entre les parties.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 33002 443.

ADOPTÉE

19-10-518

**10.4 Adoption de la programmation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023**

**ATTENDUE QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau***

***Appuyé par le conseiller Andrew Retchless***

***Il est résolu***

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version No.1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

19-10-519

**10.5 Remplacement et installation de glissières de sécurité**

**ATTENDU QUE** le responsable de la voirie a demandé des prix pour le remplacement et l'installation de glissières neuves pour une longueur approximative de 115 mètres et qu'il a reçu 3 offres de prix à cet effet;

***Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel  
Appuyé par le conseiller Andrew Retchless  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise l'achat et l'installation de glissières de sécurité auprès de Renoflex inc. pour un montant de 16 123.12\$ plus les taxes applicables, selon l'offre de prix portant le numéro S542.

ADOPTÉE

## **11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**

19-10-520

### **11.1 Approbation des comptes payés et à payer**

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseillère Louise Hébert  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de septembre et octobre 2019, et autorise la directrice générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 187 377.24 \$  
Total des comptes à payer : 249 603.09 \$

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de septembre 2019, pour un montant de 34 461.42 \$.

ADOPTÉE

### **11.2 Rapport des délégations de pouvoir**

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef préventionniste sont déposés auprès des membres du conseil.

- |  |             |
|--|-------------|
| • Rapport de la directrice générale                      | 0.00 \$     |
| • Rapport du responsable de la voirie et infrastructures | 7 180.73 \$ |
| • Rapport du chef préventionniste                        | 0 \$        |

19-10-521

### **11.3 Adoption de la politique du temps variable**

**ATTENDU QUE** la période d'essai de la politique à temps variable est terminée;

**ATTENDU QUE** cette politique a pour effet de faire bénéficier aux employés la possibilité d'horaires variables mais contrôlés et l'obtention d'un vendredi après-midi sur 4 en reprise de temps;

**ATTENDU QUE** la politique est appréciée des employés et que la direction générale s'en dit satisfaite quant à la gestion de celle-ci;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil adopte la politique de temps variable tel que décrite à l'annexe de la présente résolution et autorise la directrice générale par intérim à intégrer cette politique au manuel de l'employé en vigueur;

**QUE** la politique de temps variable soit en vigueur dès l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

19-10-522

#### **11.4 Fermeture du bureau pendant la période des fêtes**

**ATTENDU QUE** suivant le manuel de l'employé, ces derniers ont droit à 3 jours de congé pour Noël et 3 jours de congé pour le Nouvel An;

**ATTENDU QUE** selon ce qui précède, la Mairie serait fermée au minimum les jours suivants :

- Mardi 24 décembre veille de Noël
- Mercredi 25 décembre jour de Noël
- Jeudi 26 décembre lendemain de Noël
- Mardi 31 décembre veille du jour de l'An
- Mercredi 1<sup>er</sup> janvier le jour de l'An
- Jeudi 2 janvier le lendemain du jour de l'An

***Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless***

***Appuyé par le conseiller Pierre Martineau***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil décrète la fermeture du bureau municipal du 24 décembre au 3 janvier inclusivement, et que les 3 journées non-féviées du 27 et 30 décembre et du 3 janvier soient au frais des employés ou temps de vacances/maladie.

**QUE** le conseil confirme qu'aucun employé ne pourra travailler durant la période de fermeture des bureaux à l'exception des employés de voirie selon les besoins de maintien des services essentiels.

ADOPTÉE

19-10-523

#### **11.5 Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

**ATTENDU QU'**afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de sociofinancement « Solidarité GSLR » ([www.solidariteqlsr.ca](http://www.solidariteqlsr.ca)) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec ;

**ATTENDU QUE** les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

**ATTENDU QUE** la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Stanstead comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne.

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte***

***Appuyé par le conseiller Pierre Martineau***

***Il est résolu***

**QUE** la municipalité soutienne la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon;

ADOPTÉE



19-10-524

**11.6 Demande de participation de La Maison Aube Lumière à son activité de financement**

**ATTENDU QUE** la Maison Aube Lumière organise un tirage afin de lever des fonds pour soutenir ses activités d'accueil de personnes atteintes de cancer en phase terminale;

**ATTENDUE QUE** la municipalité est sensible à l'importance de cette ressource dans la région;

**ATTENDU QU'**est prévu aux règlements du tirage, article 1.7, la possibilité d'échanger le prix du tirage par une compensation financière;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Andrew Retchless  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise l'achat de deux billets d'une valeur de 120\$ chacun pour le tirage qui aura lieu le 15 novembre prochain, afin de contribuer à la campagne de financement de La Maison Aube Lumière;

**QUE** dans l'éventualité où un des billets achetés par la municipalité est gagnant, la municipalité se prévaudra de l'article 1.7 et fera don de la compensation financière à La Maison Aube Lumière.

ADOPTÉE

19-10-525

**11.7 Mandat de services professionnels pour l'année 2020 à Cain Lamarre sencrl**

**ATTENDU QUE** la municipalité fait affaire avec Cain Lamarre sencrl depuis le transfert des dossiers par Monty Sylvestre conseillers juridiques ;

**ATTENDU QUE** Cain Lamarre a fait parvenir son offre de services et suggère le forfait de consultation, lequel offre une banque d'heures à moindre tarif;

**ATTENDU QU'**une fois cette banque épuisée, la municipalité sera chargée au taux régulier selon le tarif de l'avocat ayant travaillé dans le dossier ;

***Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel  
Appuyé par la conseillère Louise Hébert  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise la mairesse et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre sencrl à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

**QUE** le montant de la dépense est à prévoir au budget 2020.

ADOPTÉE

19-10-526

**11.8 Certificat-cadeau**

**ATTENDU** la collaboration de Madame Louise Abbott pour l'activité du 4 octobre dernier pour souligner la classification du Pont Narrows comme patrimoine culturel;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par la conseillère Louise Hébert  
Il est résolu***

**QUE** le conseil offre un certificat cadeau sous forme de carte visa prépayée au montant de 200.00\$ pour sa collaboration.

ADOPTÉE

19-10-527

### **11.9 Nomination de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim**

**ATTENDU QUE** Mme Caroline Rioux a annoncé son départ au poste de directrice générale par intérim;

**ATTENDU QUE** des discussions ont eu lieu entre le conseil et la directrice générale adjointe actuelle, Madame Caroline Gaulin afin de valider l'intérêt mutuel pour ce remplacement et que les deux parties sont favorables à cette avenue;

**ATTENDU QUE** les conditions de travail ont fait l'objet d'une entente entre les parties;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel  
Il est résolu***

**QUE** le conseil nomme Mme Caroline Gaulin à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim pour voir au remplacement au poste de la direction générale, aux conditions prévues à l'amendement au contrat de travail;

**QUE** le conseil reconnaît avoir reçu copie dudit amendement au contrat de travail, se dit en accord avec les termes et autorise et mandate la mairesse ou en son absence le maire suppléant à signer pour et au nom de la municipalité ledit amendement au contrat.

**QUE** le montant des dépenses est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

### **11.10 Embauche d'une ressource professionnelle de soutien**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

## **12. HYGIÈNE DU MILIEU**

## **13. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **14. LOISIRS ET CULTURE**

19-10-528

### **14.1 Activité au parc Thayer organisée par M. Simon Proulx**

**ATTENDU QUE** M. Simon Proulx s'est adressé à la municipalité dans le but d'organiser une activité familiale au parc Thayer en collaboration avec elle;

**ATTENDU QUE** la journée consiste en une foule d'activités, notamment des courses d'autos téléguidées, jeux vidéo sur écrans géants, exposition d'autos modifiées, jeux gonflables, etc;

**ATTENDU QUE** la municipalité est en faveur d'offrir davantage d'activités pour les citoyens;

***Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte de collaborer avec M. Simon Proulx, lequel agira en tant que bénévole pour la municipalité, dans l'organisation de son activité qui se tiendra le 12 octobre prochain au parc Thayer.

**QUE** les dépenses/revenus seront gérés par M. Proulx.

ADOPTÉE

19-10-529

**14.2 Autorisation de budget pour débiter les démarches d'actions subventionnées pour le Pont Narrows**

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu la classification du Pont Narrows par le ministère de la culture et que cette classification assure à la municipalité une subvention pour les rénovations du pont;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de mettre en œuvre plusieurs actions préliminaires au dépôt de la demande de subventions;

**ATTENDU QU'**à la suite d'une rencontre avec les responsables du programme de financement, ceux-ci nous ont confirmé la possibilité de débiter certaines de ces actions en sachant que ces dépenses seraient admissibles;

**ATTENDU QUE** la municipalité devra, de toute évidence, assumer la part des dépenses non admissibles au programme de subvention et qu'à cette fin, elle a créé un Fonds dédié à la réfection du Pont Narrows;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise un budget de 20 000\$ provenant du Fonds dédié au Pont Narrows pour assumer les dépenses des actions préliminaires au dépôt de la demande de subvention pour la réfection du Pont Narrows.

ADOPTÉE

19-10-530

**14.3 Mandat d'arpentage – Pont Narrows**

**ATTENDU QUE** pour pouvoir procéder convenablement aux réparations du Pont Narrows, nous aurons besoin de l'arpentage des terrains municipaux afin de s'assurer de travailler dans les limites municipales et s'il le faut, d'obtenir les ententes nécessaires avec les propriétaires contigus;

**ATTENDU** la proposition du Groupe HBG pour faire le travail;

***Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless  
Appuyé par la conseillère Louise Hébert  
Il est résolu***

**QUE** le conseil mandate le Groupe HBG a effectué le travail d'arpentage des terrains municipaux ainsi que toutes informations terrains ou bathymétriques qui pourront être utiles à la réalisation des travaux pour un montant maximal de 2 800.00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

19-10-531

**14.4 Mandat d'arpentage – Parc Forand**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire rénover le bâtiment au Parc Forand

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de connaître le périmètre de la zone humide avant d'effectuer les travaux afin de s'assurer de la conformité de ceux-ci en lien avec la politique sur les rives et le littoral ainsi que sur les règlements en vigueur de protection des zones humides;

***Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel  
Appuyé par la conseillère Louise Hébert  
Il est résolu***

**QUE** le conseil mandate le Groupe HBG pour faire l'arpentage du Parc Forand afin d'identifier clairement les zones inondables autour du bâtiment existant de récurrence 0-20 ans et 20-100 ans, pour un montant maximal de 3 290,00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

19-10-532

**14.5 Achat d'une station de réparation de vélos**

**ATTENDU QU'**une aide financière de 1000.00\$ est accordée par la MRC pour l'achat, par une municipalité, d'une station de réparation de vélos;

***Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise l'achat d'une station de réparation de vélos auprès de l'entreprise Québécoise Bicornes pour un montant de 2105.00\$ plus les taxes applicables;

**QUE** le conseil souligne son désir de mettre le logo de la municipalité sur la station pour un montant additionnel de 30.00\$;

**Que** la municipalité demande le remboursement à la MRC du montant d'aide financière de 1000,00\$ tel que convenu.

ADOPTÉE

19-10-533

**14.6 Appui au Festival des Arts**

**ATTENDU QUE** le Festival des Arts de Georgeville et Fitch Bay désire poursuivre ses activités;

**ATTENDU QUE** le Festival désire faire une demande d'assistance financière auprès de Patrimoine Canadien;

**ATTENDU QUE** le conseil appui l'initiative du Festival;

***Il est proposé par la conseillère Louise Hébert  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil appui la demande du Festival des Arts du dépôt d'une demande d'assistance financière auprès de Patrimoine Canada;

**QUE** le conseil confirme sa participation financière à ce projet au montant de 1 500\$ pour l'année 2020 ainsi que la gratuité de la location de salle dont la valeur est de 700\$ (100\$ par jour).

ADOPTÉE

19-10-534

**14.7 Achat d'enseignes pour le sentier Panorama**

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseillère Mary Cartmel  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise l'achat d'enseignes pour la signalisation du sentier Panorama auprès des Enseignes Wilson pour un montant de 867.78\$ plus les taxes applicables

ADOPTÉE

19-10-535

**14.8 Demande de report – Projet du Belvédère**

**ATTENDU QUE** la municipalité est toujours en attente de l'approbation par la CPTAQ de l'agrandissement de l'aire sous servitude pour l'aménagement du belvédère sur le chemin Sheldon;

**ATTENDU QUE** sans cette approbation, la municipalité ne peut entreprendre les travaux;

**ATTENDU** les délais de réalisation édictés à l'entente intervenue avec la MRC de Memphrémagog dans le cadre du programme de financement FDT;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** la municipalité demande à la MRC de Memphrémagog le report de la date de fin des travaux de construction du Belvédère sur le chemin Sheldon au 30 août 2020.

ADOPTÉE

19-10-536

**14.9 Remplacement et ajout de caméras au Parc Thayer**

**ATTENDU QUE** les caméras existantes au Parc Thayer ne sont pas fonctionnelles à une certaine température;

**ATTENDU QUE** les installations au Parc Thayer sont victimes de vandalisme de façon ponctuelle, mais régulière;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise l'achat et l'installation de caméras résistantes aux intempéries fournies et installées par Informatique ASR au montant de 2054.40\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

19-10-537

**14.10 Installation des barrières sur le Sentier Panorama**

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseillère Louise Hébert  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise l'installation des barrières pour le sentier Panorama la firme Bonsens Excavation pour un montant maximal de 11 068\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**15. VARIA**

Les membres du conseil partagent sur les sujets suivants : l'émission carbo-neutre, le sondage de la table des aînés, le départ de Mme Caroline Rioux et la semaine de prévention des incendies

**16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions sont adressées au sujet de la station de réparation de vélos, des glissières de sécurité, de la fréquentation du sentier Panorama et sur l'installation des barrières de ce sentier.

19-10-538

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par le conseiller Andrew Retchless, il est 20h17.

\_\_\_\_\_  
**Mme Francine Caron-Markwell  
Mairesse**

\_\_\_\_\_  
**Mme Caroline Rioux  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim**